

RÉSOLUTION
2024-001

NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Joseph-André Roy, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le maire a démissionné le 19 avril 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une mairesse suppléante pendant la durée de l'administration provisoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Johanne Charron, conseillère municipale, à titre de mairesse suppléante de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix pendant la durée de l'administration provisoire.

DE DÉSIGNER Johanne Charron pour siéger à la MRC de Rivière-du-Loup.

ORIGINAL SIGNÉ

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président